

# « Informer et conseiller l'adulte en formation »

## MODULE 3

### Descriptif de la formation



Reconnaissance définitive obtenue par la Commission Assurance Qualité de la FSEA pour la période 2005 -2011

**Objectif principal** ⇒ être capable, dans son domaine professionnel spécifique, d'informer des adultes sur les possibilités de formation continue et de les soutenir dans leur processus d'apprentissage

#### Objectifs spécifiques :

- ❖ Connaître les principales structures de politique de la formation initial et continue
- ❖ Connaître les principales conditions-cadres de la formation continue aux niveaux fédéral et cantonal
- ❖ Connaître les possibilités de qualification et de certification dans son domaine professionnel spécifique et dans celles des domaines avoisinants
- ❖ Disposer d'une vision globale du paysage de la formation initiale et continue en Suisse
- ❖ Être capable de situer son institution et son offre de formation à l'intérieur du paysage de la formation au niveau fédéral et cantonal
- ❖ Être capable d'orienter les apprenants en fonction des possibilités de qualification et de certification existantes dans son domaine spécifique et les domaines avoisinants
- ❖ Être capable, sur la base de ses connaissances professionnelles spécifiques, d'évaluer les connaissances et les capacités des apprenants et de ses collaborateurs
- ❖ Être capable, sur la base de ses connaissances professionnelles spécifiques, de conseiller les apprenants et ses collaborateurs judicieusement quant à leurs objectifs personnels de formation et aux cursus de formation appropriés
- ❖ Disposer de connaissances théoriques en communication, et plus particulièrement concernant le contexte des entretiens, afin de conduire des entretiens conseil
- ❖ Être capable d'accompagner des processus d'apprentissage en encadrant de manière constructive les apprenants ou les collaborateurs

**Durée :** La formation requière 75 heures au total.  
Soit 24 heures de présence au cours et 51 heures de travail personnel.  
Les 24 heures de formation présentielle sont réparties sur 4 journées de 6h de formation chacune auxquelles il faut rajouter 40 minutes pour les pauses journalières.

**Modalités :** Le groupe est constitué de 8 à 12 personnes.  
Les activités pratiques et les réflexions proposées seront effectuées soit en collectif soit en sous groupe ou encore dans des moments individuels.

**Contenu :** Le contenu de la formation se présente à la fois sous la forme d'apports théoriques, de réflexions et échanges collectifs et en sous-groupe, de mises en situation et de confrontations des pratiques issues de domaines spécifiques différents le tout en lien avec les objectifs du Module.  
Le contenu et les modalités de formation permettent d'aborder les thèmes en lien avec les objectifs soit : la politique de la formation continue et ses conditions cadres, les conditions de qualification et de certification existantes, tout élément pertinent visant à orienter, conseiller et évaluer les apprenants et collaborateurs en fonction de leurs objectifs de formation et domaine spécifiques ainsi que des connaissances théoriques et des mises en pratique en matière de conduite d'entretiens.

### **Titre délivré : Certificat Module 3**

Ce certificat est une certification modulaire d'une durée de validité de 5 ans dans le cadre des conditions requises pour l'obtention du brevet fédéral.

Pour l'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes (Certificat FSEA 2) sont requises les conditions de certification modulaire définies pour le brevet fédéral et une pratique régulière comme formateur/formatrice d'adultes d'au moins 4 ans (à temps partiel, ce qui correspond à 300 heures d'animation de cours).

**Pré requis** ⇒ être au bénéfice du certificat modulaire du Module 1 de formateur/formatrice d'adultes  
⇒ disposer d'une pratique de formation régulière dans son domaine professionnel  
⇒ être en emploi en tant que formateur/formatrice et dispenser des animations de cours auprès de groupes d'adultes lors de l'inscription au Module 3 et au minimum jusqu'à l'obtention de la certification du Module.

**Procédure d'admission :** Afin de pouvoir s'inscrire à la formation, un contact préalable est nécessaire. Il a pour but de clarifier les documents à fournir et de vérifier la pertinence de la formation dans le cursus de l'apprenant-e afin de pouvoir ensuite constituer son dossier de formation.

### **Evaluation des acquis et certification :**

L'évaluation des acquis de la formation s'effectue sur la base d'un travail écrit réalisé à partir des apports de la formation.

Ce travail comprend 2 parties distinctes:

1. Une présentation détaillée d'une offre de formation dispensée par l'apprenant avec une comparaison avec d'autres offres de formation similaires en fonction d'éléments jugés pertinents pour envisager des propositions de développement
2. Une étude de cas d'une situation d'entretien tiré de la propre pratique du/de la participant/e.

Par ailleurs, une réflexion personnelle sur son processus d'apprentissage au sein de la formation est demandée au/ à la participant/e sous forme écrite. Cette réflexion ne fait pas l'objet d'une évaluation qualifiée de la part des formateurs.

Un taux de présence de **80%** est exigée lors des heures de formation effective afin de pouvoir obtenir le certificat Module 3.

**Les formateurs :** La conduite du cours est confiée à l'un des formateurs d' *AXECIB formation d'adultes*.

Les intervenants principaux sont :

- Pierre-Alain Léchet et Catherine den Os

Tous les formateurs qui interviennent dans le cadre des formations dispensées par *AXECIB formation d'adultes* sont de niveau universitaire et au bénéfice de plus de dix ans de pratique dans la formation d'adultes auprès de publics divers.

**Coût de la formation :** Le coût de la formation s'élève au maximum à 1'500.-

**Responsable de la formation :** Le responsable de la formation est la société **AXECIB formation d'adultes**.

*AXECIB formation d'adultes* répond entièrement de la qualité de la formation dispensée.